

12 octobre 2026

Les filières de gestion des déchets : 17 ans de chemin parcouru, un nouveau cap à construire



Pour accompagner les initiatives contribuant à la mise en place de la politique provinciale en matière de prévention et de gestion des déchets, la province Sud organise un atelier de la transition économique et écologique sur le thème : la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), 17 ans de chemin parcouru, un nouveau cap à construire.

**Jeudi 15 octobre, de 7h30 à 16h00,
à l'auditorium du Centre administratif de la province Sud (CAPS 1)**

Un dispositif qui a fait ses preuves

En 2009, la province Sud a structuré la gestion des déchets à travers la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). 17 ans plus tard, **9 filières REP** sont en place : piles, huiles, batteries au plomb, véhicules, pneumatiques, équipements électriques et électroniques, médicaments, emballages et déchets de l'agrofourriture. Le dispositif s'appuie sur **3 éco-organismes** agréés, **10 producteurs** en système individuel et un **réseau d'opérateurs spécialisés**. Depuis 2009, **165 000 tonnes de déchets** (dont **140 000 tonnes en province Sud**) ont été collectées et orientées vers des filières de traitement, dont **12 100 tonnes en 2025**. La REP a également contribué à la création d'une **soixantaine d'emplois**.

Le dispositif a profondément transformé la gestion des déchets sur le territoire. La province Sud souhaite désormais franchir une nouvelle étape pour faire de la REP un véritable moteur de l'économie circulaire.

Adapter le dispositif aux nouveaux enjeux

Après 17 ans de fonctionnement, le dispositif doit désormais évoluer pour répondre aux nouvelles réalités économiques et environnementales : hausse des coûts opérationnels, évolution du coût des matières premières et de l'énergie, mais aussi nécessité de réduire la production de déchets. Prévention, réparation, réutilisation, réemploi et réintégration des matières dans les procédés de fabrication doivent désormais prendre une place plus importante dans le modèle.

L'objectif est désormais de faire de la REP un véritable **levier de l'économie circulaire**, notamment en simplifiant les démarches administratives et en favorisant davantage la valorisation et la réintégration des matières.

Construire le prochain modèle avec les acteurs

Pour construire ce nouveau cadre, la province Sud réunit les acteurs des différentes filières (producteurs, éco-organismes, opérateurs de traitement, associations, collectivités, chambres consulaires, clusters) autour d'une journée de travail. Leur mandat : identifier ce qui fonctionne, mettre en évidence les difficultés et faire émerger des propositions concrètes et transversales. Les contributions issues des ateliers alimenteront directement les travaux de révision du code de l'Environnement.

Programme :

- 7h30 : Accueil café
- 8h00 : Le mot d'introduction de la province Sud
- 8h15 : 17 années de REP, le bilan
- 9h00 : Perspectives : Quel cap pour les filières de déchets ?
- 10h : Paroles d'acteurs (producteurs, éco-organismes, opérateurs de traitement, associations)
- 11h15 : Quelles directions prendre ?
- 12h00 : pause déjeuner
- 13h00 : Ateliers de travail
- 15h15 : Restitution des ateliers, synthèse, échanges et conclusion
- 16h00 : Fin

En savoir plus sur les filières de déchets réglementés en province Sud : province-sud.nc/environnement/odec/nos-actions/filieres-des-dechets-reglementes/

En savoir plus sur le schéma provincial de prévention et de gestion des déchets de la province Sud : <https://www.province-sud.nc/publications/environnement/sppgd-2023-2027/>

Campagne de communication sur les 17 ans de la REP : <https://sudbox.psud.nc/index.php/s/74gEfB8lX1p6lj4>

Contact presse

Kim Jandot : 83 12 23

